

**MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE,
PAYSAGÈRE ET TECHNIQUE POUR
L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA DALLE
CHARRAS**

**SECTEUR VILLE / CHARRAS – COMMUNE DE
COURBEVOIE (92)**

Règlement de la consultation

Phase candidature (RCC)

Consultation n°	25-36457
Date limite de remise des plis	LUNDI 12 MAI 2025 A 12h00
Procédure	<u>Procédure avec négociation</u> (article R.2124-3 3° du Code de la commande publique – Prestations de conception)

Version	Modification
V1 : 03/04/2025	/

SOMMAIRE

1.	DÉFINITIONS	3
1.1	Identification de l'acheteur	3
1.2	Objet de la consultation	3
1.3	Descriptif du projet	4
1.4	Allotissement	4
1.5	Forme du contrat	4
1.6	Mode de dévolution.....	5
1.7	Durée de l'accord-cadre	5
2.	Caractéristiques de la procédure	5
2.1	Procédure de passation.....	5
2.2	Contenu du dossier de la consultation.....	6
2.3	Variante	7
2.4	Prestations supplémentaires éventuelles	7
2.5	Visite de site	7
2.6	Modalités de financement	7
3.	RETRAIT DU DCE, RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET MODIFICATIONS DU DCE	7
3.1	Modalités de retrait du DCE	7
2.1	Renseignements complémentaires.....	7
3.1	Modifications de détail du dossier de consultation	8
4.	COMMUNICATION ET ECHANGES D'INFORMATIONS PAR VOIE ELECTRONIQUE	8
5.	MODALITES ET CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES	8
5.1	Modalités de remise des candidatures	8
5.2	Conditions de remise des candidatures	9
5.3	Modalités de signature des éléments de la candidature	9
5.4	Copie de sauvegarde	9
6.	PHASE CANDIDATURE	10
6.1	Pièces de la candidature à produire.....	10
6.2	Critères de sélection des candidatures	13
7.	PHASE OFFRE	14
7.1	Contenu des offres	14
7.2	Critère d'analyse des offres.....	15
7.3	Délai de validité des offres.....	15
8.	VOIES ET DELAIS DE RECOURS	15

1. DÉFINITIONS

1.1 Identification de l'acheteur

Grand Paris Aménagement

Représentant : Stéphane de Faÿ Monsieur le Directeur Général

11 rue de Cambrai
CS 10052
75945 Paris Cedex 19

Téléphone : 01 40 04 66 00

Courriel : serviceachats@grandparisamenagement.fr

Site internet : <https://www.grandparisamenagement.fr/>

Il est précisé que Grand Paris Aménagement, l'EPT Paris Ouest La Défense et la commune de Courbevoie ont acté la création d'une SPLA-IN dont l'actionnaire majoritaire sera Grand Paris Aménagement sur le secteur Charras Cœur de Ville lors de leurs instances (Conseils d'administration, municipal et territorial) de février 2025.

En conséquence, après l'attribution de l'accord-cadre, ce dernier sera transféré à la SPLA-IN.

1.2 Objet de la consultation

La présente consultation porte sur la réalisation de **missions de maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère et technique dans le cadre de l'opération d'aménagement de la dalle Charras – Secteur Ville / Charras – Commune de Courbevoie (92)**.

DOMAINE :	La mission de maîtrise d'œuvre porte sur des ouvrages de type : Infrastructure – Réhabilitation.
MISSION CONFIEE AU MAITRE D'OEUVRE :	MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE <ul style="list-style-type: none">➤ Plan guide ;➤ Actualisation du plan guide ;➤ Elaboration d'une notice des prescription architecturales, urbaines, paysagères et environnementales ;➤ Mise à jour de la notice des prescriptions ;➤ Elaboration des fiches d'emprises ;➤ Suivi des PC ;➤ Suivi des PCm. MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE VRD ET ESPACES PUBLICS <ul style="list-style-type: none">➤ Missions transverses➤ Analyses des études et données existantes➤ Etudes d'avant-projet (AVP) ;➤ Etude de projet (PRO) ;➤ Assistance à la passation des contrats de travaux (DCE et ACT) ;➤ Visa et synthèse des études d'exécution réalisées par les entreprises (VISA + SYN) ;➤ Direction de l'exécution du (ou des) travaux (DET) ;➤ Assistance aux opérations de réception (AOR) ;➤ Suivi technico-financier des travaux d'espaces publics ;➤ Suivi de la gestion des terres, matériaux et déchets ;➤ Mission de coordination des concessionnaires ;➤ Production de notices à destination des autres maîtres d'ouvrage ;➤ Suivi des limites de prestations. MISSIONS DE COORDINATION DES MAÎTRISES D'ŒUVRE BÂTIMENT <ul style="list-style-type: none">➤ Réunions de co-conception ;➤ Analyse des projets au stade pré-PC et VISA des PC ;

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Coordination en phase exécution et contrôles de conformité ; ➤ Coordination BIM. <p>MISSIONS D'ASSISTANCE A LA MAÎTRISE D'OUVRAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Pilotage des revues de projet ; ➤ Traduction du projet urbain dans les documents réglementaires ; ➤ Contribution à l'élaboration des autorisations d'urbanisme ; ➤ Missions complémentaires de production, participation aux réunions ; ➤ Accompagnement dans les processus de certification-labelisation ; ➤ Accompagnement dans les processus de subvention.
ETUDES D'EXCECUTION	Le maître d'œuvre n'est pas chargé des études d'exécution des ouvrages – Visa du maître d'œuvre des études d'exécution des ouvrages réalisés par l'entreprise de travaux.

1.3 Descriptif du projet

Situé au centre de la ville de Courbevoie, l'ensemble immobilier Charras connaît depuis plusieurs années une forte perte de vitesse, liée notamment à l'obsolescence programmatique et fonctionnelle du site. Le projet vise donc à requalifier l'ensemble immobilier Charras et ses abords.

Les principaux objectifs du projet sont les suivants :

- Moderniser et réintégrer le centre commercial Charras dans son environnement urbain, grâce à de nouvelles façades animant l'espace public, par des accès et des circulations rationalisés, par une reconfiguration des cellules commerciales et la démolition partielle de la dalle ;
- Repenser et redimensionner la galerie commerciale, en proposant une nouvelle offre en cohérence avec les nouveaux modes de consommation et complémentaire avec l'offre environnante ;
- Apporter de nouvelles fonctions de services, loisirs et restauration, afin de redynamiser l'ensemble immobilier et créer une destination nouvelle, complémentaire à la nouvelle halle de marché ;
- Recycler l'emprise de l'ancienne halle de marché et l'ancien parking public attenant au centre commercial ;
- Requalifier, paysager et trouver des usages à la place Charles de Gaulle, favoriser son appropriation par les habitants et les visiteurs ;
- Améliorer les liaisons urbaines à l'échelle du quartier, notamment par l'amélioration des espaces publics et la création de connections entre la dalle et le niveau rue ;
- Poursuivre la reconquête des espaces publics situés en lisière de l'ensemble immobilier Charras (abords de la rue Baudin et de la rue de Bezons, rue du Verseau, rue Auguste Beau, parc Charras) et améliorer la commercialité et la visibilité de la galerie commerciale.

1.4 Allotissement

La présente consultation n'est pas allotie dans la mesure où son objet ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

1.5 Forme du contrat

Le présent contrat prend la forme d'un accord-cadre mixte qui donnera lieu à la passation de marchés subséquent et à l'émission de bons de commande en application des articles R. 2162-1 à R. 2162-6 du Code de la commande publique.

Prestations donnant lieu à la passation de marchés subséquents :

- Plan guide ;
- Missions de maîtrise d'œuvre VRD et espaces publics.

Prestations donnant lieu à l'émission de bons de commande :

- Missions de maîtrise d'œuvre urbaine (hors plan guide) ;
- Missions de coordination des maîtrises d'œuvre bâtiment ;
- Missions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Cet accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum de 3 500 000 € HT sur toute sa durée d'exécution.

Cet accord-cadre est mono-attributaire.

1.6 Mode de dévolution

Le candidat peut se présenter en tant qu'opérateur économique unique ou en tant que groupement.

En cas de groupement d'opérateurs économiques conjoint, l'acheteur se réserve la possibilité d'imposer une forme de groupement conjoint avec mandataire solidaire après l'attribution de l'accord-cadre.

Principe d'exclusivité

Conformément à l'article R.2142-20 du Code de la commande publique, les cotraitants disposant des capacités suivantes ne pourront pas se présenter en qualité de candidats individuels et de membre d'un ou de plusieurs groupements ni en qualité de membre de plusieurs groupements.

- **Capacité en architecture-urbanisme ;**
- **Capacité en paysagisme ;**
- **Capacité en Ingénierie VRD.**

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

1.7 Durée de l'accord-cadre

La durée du marché figure à l'article 10.1 du cahier des clauses administratives particulières (CCAP).

2. Caractéristiques de la procédure

2.1 Procédure de passation

La procédure de consultation retenue pour la passation de ce contrat est la **procédure avec négociation**, soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 3° et R. 2161-12 à R. 2161-23 du Code de la commande publique.

Cette procédure a été retenue sur le fondement de l'article R.2124-3 3° du Code de la commande publique. Le marché comporte des prestations de conception.

Phase candidature

Toutes les entreprises qui, après avoir pris connaissance de l'avis d'appel public à la concurrence, ont retiré ou téléchargé le dossier de consultation pour la phase de candidature, sont invitées à remettre un dossier de candidature au pouvoir adjudicateur afin de procéder à la sélection des candidats qui seront admis à présenter une offre.

Il est précisé que le dossier de candidature sera remis dans les conditions prévues par l'avis de publicité et le présent règlement.

Phase offre

Le dossier de consultation des entreprises sera remis gratuitement aux seuls candidats sélectionnés en application des critères indiqués dans l'avis d'appel public à la concurrence et le présent règlement.

Le nombre de candidats admis à remettre une offre sera de :

- Minimum : 3,
- Maximum : 3.

Cependant, si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection des candidatures est inférieur au nombre minimum, le pouvoir adjudicateur pourra continuer la procédure avec le(s) seul(s) candidat(s) sélectionné(s).

En application de l'article R. 2161-17 du code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur négociera les conditions du marché public avec le ou les opérateurs économiques admis à remettre une offre. Les modalités pratiques des négociations seront communiquées ultérieurement aux candidats. A l'issue des négociations, le candidat proposera une nouvelle offre.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations.

La négociation se déroulera en une seule phase pouvant comporter la remise d'une ou plusieurs offres ultérieures à l'offre initiale avant la remise de l'offre finale ou en plusieurs phases successives de manière à réduire le nombre d'offres à négocier en appliquant les critères d'attribution définis dans les documents de la consultation conformément à l'article R.2161-18 du Code de la commande publique.

Les modalités de la négociation seront définies précisément au lancement de la phase offre.

2.2 Contenu du dossier de la consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Le présent règlement de la Consultation phase candidature (RCC) et ses annexes :
 - o Annexe 1 : Tableau de candidature ;
 - o Annexe 2 : Cadre de présentation des références ;
- L'Acte d'engagement et son annexe :
 - o Annexe : Engagement de confidentialité ;
- Le Cahier des Clauses Administratives particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses 7 annexes :
 - o Annexe 1 : Etude Ferrier-Marchetti Studio ;
 - o Annexe 2 : Diagnostics techniques ;
 - o Annexe 3 : Plans géomètre et projet d'EDDV (Zodiaque et partie publique) ;
 - o Annexe 4 : Plan de l'école Saint Exupéry ;
 - o Annexe 5 : Eléments concertation publique ;
 - o Annexe 6 : Historique du site ;
 - o Annexe 7 : Présentation du projet Avenue Gambetta ;
- Le Bordereau des Prix Unitaires et Forfaitaires (BPUF) ;
- Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE) ;

Les candidats doivent prendre connaissance de l'ensemble du dossier de consultation et ne pourront arguer lors de la passation ou de l'exécution d'une méconnaissance de ces pièces.

2.3 Variante

Aucune variante obligatoire n'est imposée dans le cadre de la présente consultation. Les variantes libres ne sont pas autorisées.

2.4 Prestations supplémentaires éventuelles

La présente consultation ne prévoit pas de prestation supplémentaire éventuelle obligatoire ou facultative.

2.5 Visite de site

Aucune visite n'est prévue au stade de la candidature. Le site est toutefois libre d'accès.

Une visite de site sera prévue en phase offre.

2.6 Modalités de financement

Le marché est financé par les fonds propres de la SPLA-in, à hauteur de l'actionnariat de ses différents membres (55% Grand Paris Aménagement, 35% EPT Paris Ouest La Défense, 10% Ville de Courbevoie).

3. RETRAIT DU DCE, RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET MODIFICATIONS DU DCE

3.1 Modalités de retrait du DCE

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Il est conseillé aux candidats qui retireront un dossier de consultation de s'authentifier sur le site et d'indiquer le nom, la personne physique chargée du dossier et son adresse électronique valide, leur adresse postale, un numéro de téléphone et de télécopie afin que la personne publique puisse leur fournir les questions posées, le cas échéant, et les réponses données tout au long de la procédure, les modifications et précisions apportées au dossier de consultation.

2.1 Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des candidatures/offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

La réponse de l'acheteur est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des candidatures/offres.

Les réponses aux questions ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés sur la plate-forme de dématérialisation lors du retrait du dossier, à l'adresse indiquée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse. La responsabilité de l'acheteur ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Ces renseignements complémentaires font partie intégrante du Dossier de Consultation des Entreprises. Ils ont la même valeur que les informations qu'ils modifient au sein des pièces du DCE.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures ou des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

3.1 Modifications de détail du dossier de consultation

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la réception des candidatures ou des offres, des modifications non substantielles au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet. Si pendant la phase de consultation, la date limite de réception des candidatures ou des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Les modifications ne pourront être communiquées qu'aux candidats dûment identifiés lors du retrait du dossier.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des candidatures ou des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Afin de pouvoir respecter ce délai, il est demandé aux candidats/soumissionnaires de bien vouloir poser toute question par écrit (plate-forme de dématérialisation) au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des candidatures ou des offres.

4. COMMUNICATION ET ECHANGES D'INFORMATIONS PAR VOIE ELECTRONIQUE

Les communications et échanges s'effectueront exclusivement pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

5. MODALITES ET CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES

5.1 Modalités de remise des candidatures

Les conditions d'envoi et de remise des candidatures qui suivent s'imposent aux candidats. Toute remise sous une autre forme que celle imposée au présent document entraînera l'irrégularité de la candidature.

Seule la forme dématérialisée est admise.

Les candidatures seront remises par la voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

Si le candidat adresse plusieurs candidatures différentes, seule la dernière candidature reçue, dans les conditions du présent règlement, sera examinée.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

5.2 Conditions de remise des candidatures

Les candidatures doivent être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur l'avis d'appel à candidature. L'heure limite retenue pour la réception de la candidature correspondra au dernier octet reçu. Les candidatures parvenues après cette date et heure limites seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

5.3 Modalités de signature des éléments de la candidature

La signature n'est pas exigée à la remise des candidatures.

5.4 Copie de sauvegarde

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde (annexe 6 du Code de la commande publique), lorsque le candidat aura transmis son dossier ou document accompagné d'une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou support papier envoyé dans les délais impartis pour la remise des offres, cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- Un programme informatique malveillant est détecté dans les offres transmises par voie électronique,
- Une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des offres.

En cas de remise sur support physique électronique, il est préconisé le format suivant : Clé USB.

La copie de sauvegarde devra également être signée par le candidat.

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera détruit par le pouvoir adjudicateur s'il n'est pas ouvert.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé en recommandé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

Grand Paris Aménagement
A l'attention de la Direction Achats et Marchés
11, rue de Cambrai
CS 10052
75945 Cedex 19

Consultation pour : Missions de maîtrise d'œuvre urbaine, paysagère et technique dans le cadre de l'opération
d'aménagement de la dalle Charras – Secteur Ville / Charras – Commune de Courbevoie (92)

PHASE CANDIDATURE

Candidat : (à compléter)

NE PAS A OUVRIR : COPIE DE SAUVEGARDE

D'autre part, conformément aux dispositions de l'arrêté du 14 avril 2023 modifiant l'annexe 6 du Code de la commande publique et fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde lorsque le candidat transmet une copie de sauvegarde par voie électronique, la copie de sauvegarde doit être transmise au moyen d'outils et de dispositifs conformes aux exigences minimales des moyens de communication électronique prévus par les dispositions de l'arrêté du 22 mars 2019 (annexe 8 du Code de la commande publique). Les copies de sauvegarde envoyées par courriel ne sont pas acceptées.

Les envois sont acheminés sous la seule responsabilité des candidats. L'organisateur de la consultation ne peut être tenu pour responsable du dépassement du délai de remise des propositions. Les frais de transport des prestations sont à la charge des candidats.

6. PHASE CANDIDATURE

6.1 Pièces de la candidature à produire

L'acheteur vérifiera tout d'abord que les candidats possèdent les capacités indiquées ci-dessous, puis il procédera à l'analyse des candidatures au regard des critères de sélection des candidatures décrits dans le présent document.

▪ Niveaux minimaux de capacité

Les exigences obligatoires et minimales que devront respecter les offres sont que l'équipe dédiée au projet doit avoir les compétences suivantes :

- Capacité en architecture-urbanisme ;
- Capacité en paysagisme ;
- Capacité en Ingénierie VRD ;
- Capacité en ingénierie tous corps d'état (structure, fluides) ;
- Capacité en sécurité incendie.

Le mandataire devra obligatoirement être l'architecte urbaniste ou le paysagiste du groupement.

Les candidats devront démontrer sous peine d'irrecevabilité de leur candidature qu'ils disposent de l'ensemble des capacités techniques ci-dessus décrites et qu'ils répondent à l'exigence minimale concernant leur chiffre d'affaires comme indiqué ci-avant.

▪ Pièces à produire

Les candidats doivent fournir des documents rédigés en langue française, ou accompagnés d'une traduction en français.

Les éléments nécessaires à la sélection des candidatures sont les suivants :

VOLET ADMINISTRATIF	
Document	Descriptif
Lettre de candidature (DC1)	<p>Une lettre de candidature établie sur un imprimé DC1 complété (ou équivalent). Les candidats veilleront notamment à renseigner la rubrique F1 du DC1 concernant la déclaration sur l'honneur qu'ils n'entrent dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et L. 2141-7 à L. 2141-11 du Code de la Commande Publique.</p> <p>En lieu et place de cette déclaration sur l'honneur, le candidat a la possibilité de présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (cf. article R. 2143-4 du Code de la commande publique).</p>
Déclaration du candidat (DC2)	<p>La déclaration du candidat établie sur un imprimé DC2 complété (en cas de groupement, un DC2 pour chacun des membres).</p> <p>En lieu et place de cette déclaration sur l'honneur, le candidat a la possibilité de présenter sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen (cf. article R. 2143-4 du Code de la commande publique).</p>
Pouvoir	<p>Les documents relatifs au pouvoir de la personne habilitée à engager le candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En cas de candidat unique : une délégation de pouvoirs habilitant la personne à engager la société en lieu et place du responsable, - En cas de groupement : <ul style="list-style-type: none"> o Mandataire : Une délégation de pouvoirs habilitant la personne à engager la société en lieu et place du responsable pour, o Cotraitants : Lettres d'habilitation de chacun des membres du groupement, autorisant le mandataire ou son délégué à engager le groupement.
Redressement judiciaire	<p>Si le candidat est en redressement judiciaire, il devra fournir la copie du jugement lui permettant de poursuivre son activité. Dans le cas contraire, il devra cocher la case de la rubrique F1 du DC1.</p>

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils doivent informer sans délai l'acheteur de tout changement de situation, au cours de la procédure de passation ainsi d'ailleurs qu'au cours de l'exécution du marché, qui les placeraient dans un des cas d'interdiction de soumissionner ayant pour effet de les exclure d'un marché public.

VOLET TECHNIQUE	
Document	Descriptif
1 - Capacité technique et professionnelle du candidat	<ul style="list-style-type: none"> - Une liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé <u>à fournir par l'ensemble des co-traitants et sous-traitants présentés.</u> <p>Le cas échéant, afin de garantir un niveau de concurrence suffisant, les éléments de preuve relatifs à des services pertinents fournis il y a plus de trois ans seront pris en compte. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le mandataire devra présenter 4 références (datant de maximum 6 années), dans lesquelles dont : <ul style="list-style-type: none"> o Deux références sur des projets de maîtrise d'œuvre d'espace public d'une ampleur et complexité comparables à l'objet du marché, o Une référence sur un ensemble immobilier complexe (urbanisme de dalle par exemple). o Une référence libre qui sera analysée au regard de la pertinence par rapport à l'objet du marché <p>Le mandataire devra préciser le rôle joué dans le cadre de ces références.</p>

VOLET TECHNIQUE	
Document	Descriptif
	<p>Les cotraitants <u>et/ou sous-traitants</u> devront présenter au moins 2 références (datant de maximum 6 années) dont au moins 1 portant sur les thématiques citées précédemment (maîtrise d'espace public majeur ou ensemble immobilier complexe).</p> <p>Ces références doivent être achevées ou en cours de réalisation (travaux). Les références concernant des concours où le membre de l'équipe n'a pas été lauréat, ne seront pas prises en compte.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années. <u>A fournir par l'ensemble des co-traitants et sous-traitants présentés ;</u> - Titres d'études et professionnels du candidat ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services de même nature que celle du contrat public. <u>A fournir par l'ensemble des co-traitants et sous-traitants présentés ;</u>
2 – Capacité économique et financière du candidat	<ul style="list-style-type: none"> - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles. <u>A fournir par l'ensemble des co-traitants et sous-traitants présentés ;</u> - Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinent. <u>A fournir par l'ensemble des co-traitants et sous-traitants présentés ;</u>

Pour ce volet, le candidat devra répondre sur la base des deux tableaux joints en annexe au présent règlement (annexe 1 et 2). Ce cadre devra être intégralement complété.

Documents à remettre pour les candidats sélectionnés à l'issue de la phase candidature :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales.
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise.
Numéro unique d'identification (ou KBIS)	Numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 du code de la commande publique ou, s'il est étranger, document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion.
Attestation d'assurance	Une attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle et décennale.
Liste des salariés étrangers	Si le candidat est en redressement judiciaire, il devra fournir la copie du jugement lui permettant de poursuivre son activité. Dans le cas contraire, il devra cocher la case de la rubrique F1 du DC1.

6.2 Critères de sélection des candidatures

En cas d'envois de dossiers de candidatures successifs transmis par un candidat, seul est ouvert le dernier pli reçu par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres. Les candidatures recevables seront analysées au regard des critères de sélection décrits ci-dessous :

Les candidatures seront évaluées sur la base de l'annexe 1 « *Tableau de candidature* » et de l'annexe 2 « *Trame de présentation des références* » du présent règlement de consultation dûment remplies par le candidat et selon les critères suivants pondérés :

Critère et pondération	Descriptif
Critère 1 : Capacité technique et professionnelle (90%)	<p>Ce critère est analysé sur la base des sous-critère suivants :</p> <p>Sous-critère 1.1 : Qualité et pertinence des références fournies – 50%</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité et pertinence des références pour la compétence architecture, urbanisme – 15% noté sur 5 points - Qualité et pertinence des références pour la compétence paysagisme – 15% noté sur 5 points - Qualité et pertinence des références pour la compétence ingénierie VRD – 10% noté sur 5 points - Qualité et pertinence des référence pour la compétence ingénierie tout corps d'Etat – 5% noté sur 5 points - Qualité et pertinence des références pour la compétence sécurité incendie – 5% noté sur 5 points <p>Sous-critère 1.2 : Compétences et/ou qualifications du candidat pour la réalisation des prestations à partir du tableau de présentation des candidatures à compléter – 40%</p> <ul style="list-style-type: none"> - Compétences et/ou qualifications en architecture, urbanisme – 10% noté sur 5 points ; - Compétences et/ou qualifications en paysagisme : 10% noté sur 5 points - Compétences et/ou qualification en ingénierie VRD : 10% noté sur 5 points - Compétences et/ou qualifications en ingénierie structure – 5% noté sur 5 points - Compétences et/ou qualifications en sécurité incendie – 5% noté sur 5 points
Critère 2 : Capacité économique et financière (10%)	<p>Capacité économique et financière examinée au regard de la déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles</p>

Si plus de trois candidats arrivent premiers ex-æquo, les candidats admis à remettre une offre seront ceux ayant obtenu la meilleure note pour le sous-critère 1.1 « Qualité et pertinence des références fournies ».

Conformément à l'article R.2142-25 du Code de la commande publique, l'appréciation des capacités du groupement d'opérateurs économiques est globale. Il n'est pas exigé que chaque membre du groupement ait la totalité des capacités requises pour exécuter le marché.

Si, pour justifier de ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché.

L'acheteur se réserve le droit de rejeter la candidature :

- du candidat dont les capacités paraissent insuffisantes,
- du candidat dont le dossier de candidature est incomplet.

7. PHASE OFFRE

7.1 Contenu des offres

Les documents listés ci-après sont à remettre uniquement par les candidats retenus à l'issue de la sélection des candidatures et invités à participer à la phase offre.

L'offre des candidats est composée des éléments suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Acte d'engagement dûment complété, daté et signé
Engagement de confidentialité	Annexe 1 à l'acte d'engagement : Engagement de confidentialité dûment complété, daté et signé
BPUF	Bordereau de prix unitaires et forfaitaires dûment complété
DQE	Détail quantitatif estimatif dûment complété
Mémoire technique	<p>Le mémoire technique sera composé des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Note sur les enjeux urbains, paysagers, environnementaux et techniques du projet (à titre indicatif, 10 pages recto/verso) : le candidat devra détailler sa compréhension du contexte, des enjeux urbains, techniques et environnementaux, et des contraintes du projet de Charras/Cœur de Ville de Courbevoie. <p>Une fois ce travail réalisé, il devra expliquer sa façon de concevoir le projet et les orientations qu'ils souhaitent lui donner. A cette occasion il devra clairement expliciter la façon dont il compte intégrer les partis pris détaillés du CCTP dans sa réponse et démontrer qu'il est capable d'être force de proposition et de faire preuve d'innovation (des exemples précis doivent être donnés).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Note sur la méthodologie et le calendrier proposés (à titre indicatif, 6 pages recto/verso) : le candidat devra présenter la méthodologie proposée pour la réalisation des prestations et des livrables (rigueur, précision, qualité graphique, qualité d'expression), la méthode et les moyens mis en œuvre pour respecter le calendrier de l'opération, ainsi que l'approche environnementale dans les démarches de conception et mise en œuvre des projets. - Note sur l'organisation du groupement et la vision de l'inscription dans gouvernance du projet (à titre indicatif 6 pages recto/verso) : Pour permettre à Grand Paris Aménagement de mieux cerner sa façon de travailler, le candidat devra présenter l'équipe dédiée à l'exécution des prestations avec transmission des CV des membres de l'équipe et d'un organigramme, ainsi qu'une présentation des compétences. <p>Cette note détaillera :</p> <ul style="list-style-type: none"> o La coordination des différents membres du groupement (1), o L'organisation au sein de l'équipe (2), o La façon dont le candidat compte travailler avec Grand Paris Aménagement (3) o L'approche de travail partenariale du candidat avec l'ensemble des autres partenaires du projet (4). Le candidat devra en outre expliquer sa vision de la co-conception et donner des exemples de travail en collaboration menés avec d'autres MOE ou services techniques dans le cadre d'autres opérations.

En cas de discordance entre les prix unitaires indiqués dans le DQE et ceux indiqués dans le BPU, les indications portées dans le BPU prévaudront. Dans ce cas, ou en cas d'anomalies, d'erreurs ou d'omissions internes, le candidat pourra être invité à mettre son DQE en harmonie avec son BPU. En cas de refus, son offre sera éliminée au motif qu'elle est irrégulière.

Toute modification apportée aux pièces contractuelles entrainera le rejet de l'offre. La consultation n'autorise pas les réserves, les modifications et les annotations sur les pièces contractuelles du DCE (en dehors des compléments demandés et suite à d'éventuelles négociations).

7.2 Critère d'analyse des offres

L'acheteur attribuera le marché au candidat qui aura remis l'offre économiquement la plus avantageuse à l'issue d'un classement selon les critères suivants pondérés.

Critère et pondération	Descriptif
Critère 1 : Prix (50 %)	Ce critère est calculé sur la base du montant total du DQE complété par le candidat dans le cadre de son offre.
Critère 2 : Valeur technique (50 %)	Le critère de la valeur technique sera analysé selon les sous-critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Sous-critère 2.1 Qualité de la compréhension des enjeux urbains, paysagers, environnementaux et techniques du projet - 30% noté sur 5 points - Sous critère 2.2 : Pertinence et qualité de la méthodologie et du calendrier proposés - 10% noté sur 5 points - Sous critère 2.3 : Organisation du groupement et organisation des relations avec la maîtrise d'ouvrage, la Ville et les parties prenantes du projet – 10% noté sur 5 points

7.3 Délai de validité des offres

Les offres (initiales et le cas échéant intermédiaires et finales en cas de négociations) doivent être valables 180 jours.

8. VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- **Référé précontractuel avant la signature du contrat** (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- **Référé contractuel après la signature du contrat**, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- **Recours en contestation de la validité du contrat**, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Paris

7 rue de Jouy
75004 Paris

Téléphone : 01 44 59 44 00 / Télécopie : 01 44 59 46 46

Courriel : greffe.ta-paris@juradm.fr

Site internet : paris.tribunal-administratif.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Maîtrise d'œuvre du 30 mars 2021](#)